



PLAN

COMMUNAL DE

SAUVEGARDE DE

CONCHES SUR

GONDOIRE

PREAMBULE

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET CONTEXTE CONCHOIS

Selon l'article L731-3 du Code de la Sécurité Intérieure, le « plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ». Il détermine, en fonction des risques connus :

- à les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- à fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- à recense les moyens disponibles,
- à définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours.

La distinction doit être faite entre missions de secours et de sauvegarde : les secours sont assurés par les services qui en sont expressément chargés. Le Maire a toujours la charge de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde. Il peut exercer, en outre, selon les circonstances, la direction des opérations de secours.

Le code de la sécurité intérieure rappelle également que la fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) ne peut être assurée que par deux autorités : le maire sur le territoire de sa commune et le préfet à l'échelon du département.

Le DOS est assisté sur le terrain par un Commandant des Opérations de Secours (COS), généralement un officier sapeur-pompier. Le COS assure le commandement opérationnel des opérations de secours. Le DOS décide des orientations stratégiques et valide les actions proposées par le COS.

De manière générale, le maire assure donc la direction des opérations de secours dans la limite de sa commune jusqu'à ce que, si nécessaire, le préfet assume cette responsabilité dans les cas évoqués si après. Ainsi, le maire met en œuvre les premières mesures d'urgence, en lien étroit avec le COS chargé de la conduite opérationnelle des secours, et les mesures de sauvegarde.

Généralement, pour la plupart des opérations courantes des services de secours, le maire est juridiquement le responsable. Il n'a pas toujours d'action à réaliser mais il est informé des actions effectuées par les services de secours.

L'article 13 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile rend obligatoire la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui convient d'actualiser pour l'adapter au contexte actuel de la commune et le rendre opposable réglementairement.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 modifié précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans **ORSEC*** de protection générale des population

SOMMAIRE

1 | IDENTIFICATION DES RISQUES SUR LA COMMUNE

1.1 - LISTE DES ALÉAS

1.2 - IDENTIFICATIONS DES VULNÉRABILITÉS / ENJEUX

- Etablissements sensibles
- Populations nécessitant une attention particulière
- Autres vulnérabilités

2 | ORGANISER LA RÉPONSE COMMUNALE

2.1 - MODALITÉS D'ACTIVATION DU PCS (SCHÉMA)

2.2 - ORGANISATION DU DISPOSITIF COMMUNAL (SCHÉMA)

2.3 - RÉPARTITION DES TÂCHES DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE AVEC FICHES ACTIONS

2.4 - ORGANISATION DE L'ALERTE

- Liste des contacts pour la préfecture

2.5 - SOUTIEN DES POPULATIONS :

MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT

3 | RECENSEMENT DES MOYENS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MOBILISÉS

3.1 - MOYENS HUMAINS

3.2 - MOYENS MATÉRIELS

4 | ANNEXES

- ANNUAIRE DE CRISE
- MODÈLES DE DOCUMENTS
- EXERCICE

1 Identification des risques sur la commune

1.1

LISTE DES ALÉAS SUSCEPTIBLES DE SE PRODUIRE SUR LA COMMUNE

Ces aléas ont été diagnostiqués et synthétisés dans le DICRIM de la Ville (voir annexe)

RISQUES NATURELS

➤ INONDATION

PRÉSENTATION DU RISQUE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables.

LE RISQUE POUR CONCHES SUR GONDOIRE

- ➔ Débordement direct du cours d'eau
- ➔ Remontée des nappes souterraines (par infiltration)
- ➔ Saturation du réseau de collecte des eaux pluviales
- ➔ Ruissellement sur les coteaux de la commune et en provenance des communes avoisinantes Chanteloup en brie et Guermantes
- ➔ Coulée de boues : Rue du moulin Bourcier, Rue de la Jonchère et rue du Laurençon

➤ MOUVEMENT DE TERRAIN

PRÉSENTATION DU RISQUE

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Suite à une évolution naturelle ou sous l'action des activités humaines, la stabilité initiale des sols ou des massifs géologiques peut être remise en cause et aboutir à des déformations, ruptures, dissolutions ou érosions.

LE RISQUE DANS LE DÉPARTEMENT

Le département de Seine Et Marne est particulièrement touché par le risque retrait et gonflement des sols argileux. En effet, une grande partie des sous-sols est composé d'argile, qui ont la capacité d'absorber l'eau (gonflement) puis en période chaude l'eau se retire (retrait) ; ce qui provoque un mouvement de terrain.

L'ampleur et la spécificité du phénomène de la sécheresse de l'été 2003 ont conduit le gouvernement à adopter des critères assouplis, au titre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

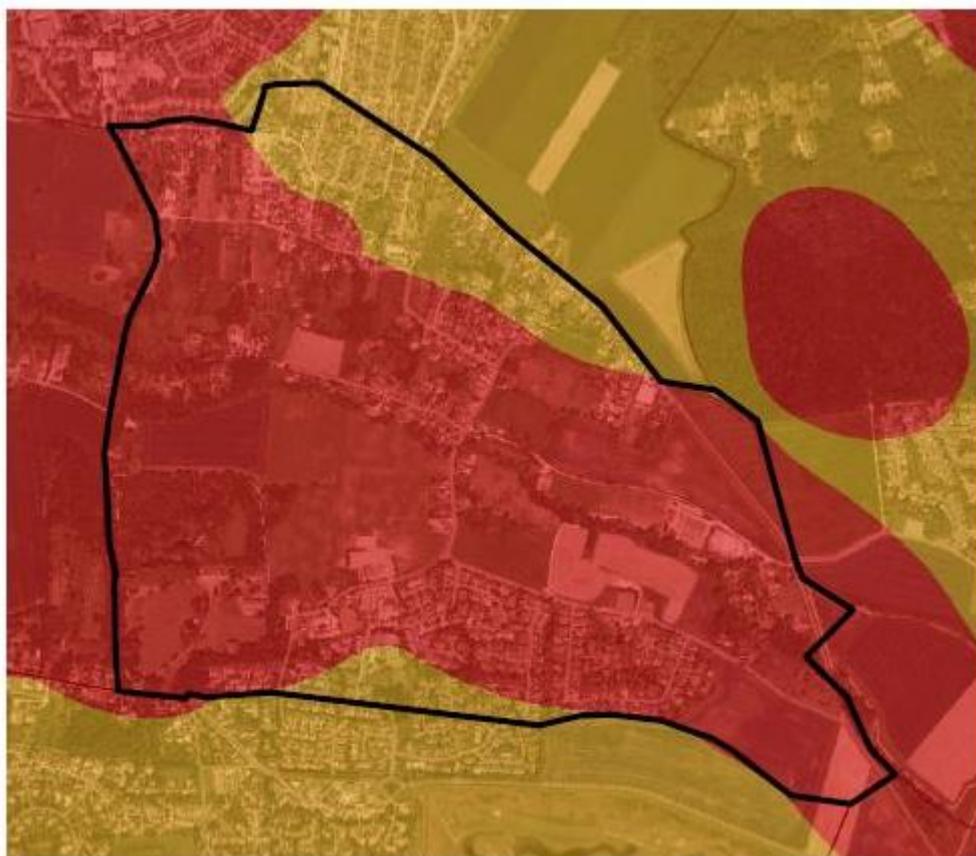
LES MESURES PRISES DANS LE DÉPARTEMENT

Le département dispose de la carte départementale des aléas retrait gonflement des sols argileux, élaborée par le BRGM (Bureau de recherches Géologiques et Minières). Une plaquette d'information sur ce phénomène existe et a été transmise à la communauté d'agglomération. Son objectif est d'être diffusée le plus largement possible, afin de se prémunir d'éventuelles conséquences fortement dommageables.

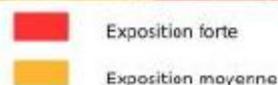
LE RISQUE POUR LA COMMUNE

Le risque concerne la quasi-totalité du territoire de Conches-sur-Gondaire, dont l'ensemble de ces zones urbaines (voir Schéma 001)

III.1e Les risques naturels



Carte d'exposition au retrait-gonflement des argiles - Source : Géorisques - BRGM



➤ **CANICULE**

Une journée est définie comme inhabituellement chaude quand la température ambiante à l'ombre dépasse les 30°C dans la journée. Le risque est accru si les températures nocturnes s'élèvent au-dessus de 21°C. Les personnes les plus fragiles face au « coup de chaleur » sont les personnes âgées, les enfants de moins d'un an, les personnes sans domicile fixe dont la déshydratation peut être extrêmement rapide, et les consommateurs de produits ou de médicaments psychotropes.

Le plan départemental de gestion d'une canicule est opérationnel chaque année. Il est constitué de 4 niveaux d'alerte destinés à organiser l'aide aux personnes âgées en résidence ou à domicile.

➤ **GRAND FROID**

Les personnes les plus fragiles face au froid sont les personnes âgées, les enfants de moins d'un an, les personnes sans domicile fixe qui perdent rapidement leur chaleur corporelle et les consommateurs de produits, comme l'alcool et certains médicaments psychotropes, provoquant une dilatation généralisée des vaisseaux du corps.

Le plan grand froid est opérationnel chaque année du 1er novembre au 31 mars. Il est constitué de trois niveaux d'alerte destinés à organiser l'aide aux personnes fragiles dont les sans-abris

➤ **NEIGE**

Les épisodes neigeux peuvent engendrer des problèmes de circulation routière et ferroviaires. Les transports et les déplacements sont fortement perturbés pendant plusieurs jours.

➤ **ORAGES/VENTS VIOLENTS**

Les risques climatiques sont présents sous différentes formes : vent-violent, orages, neige/verglas, pluie-inondation. Les vents-violents ont plusieurs origines : les tempêtes, les orages, les trombes et les tornades.

Une procédure de vigilance météo a été créée pour gérer ces risques. Elle est composée d'une carte de France métropolitaine qui signale par département à l'aide d'un code couleur (vert, jaune, orange, rouge) et de pictogrammes (en cas de niveau orange ou rouge), la nature du phénomène météorologique attendu. Cette carte est réactualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h et signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures.

Le niveau orange impose une vigilance face à des phénomènes dangereux attendus Le niveau rouge impose une vigilance absolue face à des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

Les risques :

- Circulation perturbée, routes glissantes ou barrées par des chutes d'arbres
- Chute de matériau, toiture endommagée, transport très difficile
- Personnes âgées, isolées, handicapées, médicalisées bloquées à domicile
- Réseaux électriques et téléphoniques suspendus

➤ **INCENDIE**

Chaque bâtiment public ou privé est concerné par ce risque.

➤ **INTOXICATION AUX RISQUES DE MONOXYDE DE CARBONE**

Se produit après l'inhalation du gaz qui est particulièrement toxique.

C'est la 2ème cause d'empoisonnement mortel.

Il est particulièrement difficile à détecter pour les personnes exposées puisque inodore et incolore.

RISQUES SANITAIRES

➤ **Pandémie grippale, pandémie coronavirus**

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, d'origine virale.

Une épidémie saisonnière hivernale peut toucher 5 à 15 % de la population. Le délai d'incubation est d'un à sept jours et les signes cliniques durent cinq à dix jours : le malade est contagieux 24 à 48 heures avant l'apparition des signes cliniques et le demeure pendant la période symptomatique de la maladie.

Les coronavirus est une famille de virus qui provoque des maladies allant du simple rhume à des pathologies plus sévères, comme des détresses respiratoires, le MERS-CoV (Coronavirus du Syndrome Respiratoire du Moyen-Orient), le SRAS-CoV (Syndrome Respiratoire Aigu sévère) ou le SRAS-CoV-2 (COVID19).

Une pandémie est une forte augmentation dans l'espace et le temps, au niveau mondial des cas et de leur gravité. Celle-ci est caractérisée par l'apparition d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Elle peut résulter de mutations ou de recombinaisons génétiques de souches animales et/ou humaines

Les principales conséquences sont :

Outre son impact sanitaire majeur, une pandémie pourrait provoquer durablement :

- une désorganisation du système de santé en raison de la saturation rapide des services de soins ;
- une désorganisation de la vie sociale et économique ;
- une paralysie partielle de services essentiels au fonctionnement de la société et de l'État.

Une modification du mode de vie, au travers d'une restriction des déplacements aux activités essentielles, allant de la mise en place d'un couvre-feu au confinement total

➤ **Risque d'interruption durable d'alimentation en eau potable**

Un réseau d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine (eau potable) constitue un élément déterminant pour le fonctionnement d'une société moderne organisée. Ces installations ne sont pas à l'abri de défaillances diverses ou d'actes de malveillances (rupture d'une canalisation d'eau potable ou pollution du réseau d'eau potable).

Risque :

L'interruption de la distribution en eau potable à la suite de la rupture d'une canalisation ou à une pollution

RISQUES TECHNOLOGIQUES

AUCUNE ENTREPRISE « SEVESO » N'EST RÉPERTORIÉE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL À CE JOUR

Voir le plan de sauvegarde intercommunal

➤ **TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES**

PRÉSENTATION DU RISQUE

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors de transport par voie routière, aérienne, ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement.

Les produits dangereux sont nombreux : inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

LES PRINCIPAUX DANGERS SONT :

- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produit dangereux avec risque d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact, ou pollution
- L'explosion occasionnée par un choc, par des mélanges de produits avec risques de traumatismes directs par ondes de choc.
- Transports par voies routières

Risques dans la commune :

- Transit de camions transportant des matières dangereuses par la commune
- Canalisation de transport du Gaz

➤ **Autres risques**

Accident nucléaire

....

1.2

IDENTIFICATIONS

DES VULNÉRABILITÉS / ENJEUX

Nombre d'habitants de la commune : 1770 habitants

(source INSEE en 01.01.2024)

ETABLISSEMENTS SENSIBLES

ÉCOLES, ALSH

DÉSIGNATION	TELEPHONE PROFESSIONNEL	OBSERVATION
Ecole Primaire du Val Guermantes - SIVOM	01 64 02 46 63	Directrice Mme Wiart
Ecole Maternelle du Val Guermantes - SIVOM	06 40 75 64 93	Directeur M. PENIN
CTM : Centre technique municipal	06.44.02.46.47	Eric Cauchie – Responsable ST
Ferme au Laurencon	01.64.02.26.17	Plusieurs logements et locaux commerciaux vides en attente d'un projet immobilier.
Salles municipales dit bâtiment Ribaud	01.64.02.26.17	Salle associative + une salle pour les archives de la commune.
Salle des fêtes – la Grange	01.64.02.26.17	Service municipal
Garderie, Centre de loisirs SIVOM	01 64 12 20 27	Mme VIARD, Présidente du SIVOM
Pôle sportif – route de tournan	01.64.02.26.17	Service municipal

ETABLISSEMENTS SENSIBLES

Crèche et Maison de retraite

Désignation	Téléphone		Observation
	Prof.	Dom.	
M-A-M	0986637477		Responsable du RAM
EPHAD AGOS	01 64 30 11 74		Directrice

POPULATION NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE

239 Personnes âgées DE PLUS DE 75 ANS
dont **42 ont plus de 90 ans**

Personnes bénéficiant de l'ALLOCATION PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE

Personnes âgées ABONNÉES À LA TÉLÉASSISTANCE
(Europ Assistance, opérateur ayant une délégation de service public
avec le Conseil Départemental de Seine-et-Marne)
Personnes inscrites sur le REGISTRE CANICULE (voir annexe)

59 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables.

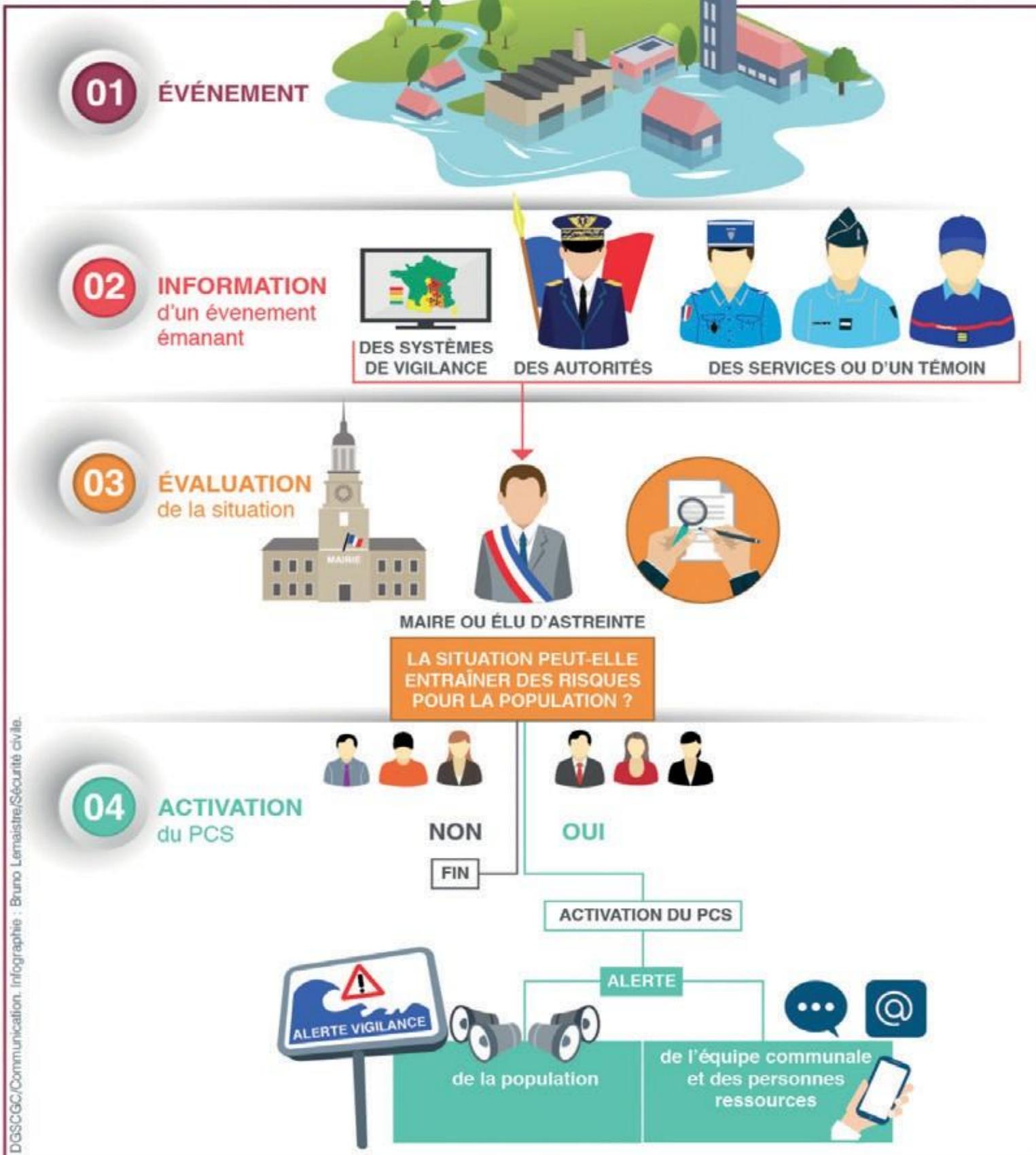
Personnes bénéficiant de l'ALLOCATION ADULTES HANDICAPÉS (AAH)

ANIMAUX

La commune est semi rurale et abrite des animaux de compagnie et des élevages domestiques et professionnels ovins, bovins et aviaires.

Il y a 2 haras privés sur la commune et des chevaux sur des terrains privés.

Organiser la réponse communale



ORGANISATION

LA MAIRE – Mme DAGUERRE Martine
DIRECTRICE DES OPÉRATIONS DE SECOURS (DOS)

06.56.70.43.34

1^{ER} ADJOINTE- Mme VATOV Marie Christine

06.56.70.43.34



EQUIPE TERRAIN

Cellule opérationnelle

Pour l'aspect technique

Elu technique : M. BARROCAL Steve : **06.56.70.43.34**

Responsable des services techniques : M. CAUCHIE Eric : 06.44.02.46.47

Pour l'aspect humain

Directeur général des services : Mr Hugo ROCH : **06.56.70.43.34**

Agent en charge notamment du CCAS : Mme BERZIN Marie : **06.56.70.43.34**

D'autres élus, agents voir bénévoles seront nécessaires

Cf--fiche d'action



COORDINATION DES MOYENS ET DES ACTION

Poste de commandement communal

PRINCIPAL 1 : Directeur Général des Services- M. ROCH Hugo

ELU RÉFÉRENT : M. SI-AHMED Hocine / Mme DECERLE Patricia

Voir annexe (annuaire téléphonique mairie)

2.3

RÉPARTITION DES MISSIONS DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

DIRECTION DES OPÉRATIONS DE SECOURS DOS

L'ACCUEIL DU PUBLIC

Une permanence sera réalisée par le personnel communal afin qu'un maximum d'administrés soient informés des événements en cours et de la mise en place des structures d'accueil.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU POSTE DE CONTRÔLE

Le poste de contrôle/commandement sera localisé dans les lieux suivants selon le type de crise :

→ LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE

Ces salles permettent d'effectuer des projections informatiques si cela est nécessaire par les différents membres de la cellule de crise.

CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE

Présidé par Mme la Maire (DOS), elle sera composée de l'équipe coordinatrice et terrain. L'ensemble du personnel municipal est mobilisé soit dans leur fonction soit hors fonction respective. En sus, il sera fait appel au personnel volontaire et/ou d'élus pour assurer la permanence téléphonique (équipe de deux personnes se relayant durant toute la période de crise).

Cette équipe aura en charge de répondre aux appels, d'apporter les premières réponses aux administrés et de relayer les demandes à l'équipe terrain et aux coordinateurs. Elle tiendra un listing des appels avec les sujets abordés et éventuellement prise de coordonnées si strictement nécessaire. Elle sera en lien avec l'ensemble du personnel et tout particulièrement l'équipe terrain.

LES MOYENS MATÉRIELS NÉCESSAIRES AU POSTE DE COMMANDEMENT SONT :

- 2 lignes téléphoniques
- 1 ordinateur
- 1 imprimante
- plans de la commune
- ensemble de ressources papeteries

ORGANISATION DU PCS POUR LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

ORGANISATION DU PCS POUR LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

GESTION DE CRISE

- Mise en place d'une cellule communale de crise
- Réalisation d'un arrêté de réquisition établi par Mme la Maire afin de prévoir les agents nécessaires (voir annexe).
- Mobilisation et organisation des moyens matériels et humains de la commune
- Coordination des actions avec la Préfecture, les services de police et les Pompiers
- Arrêté de police du Maire prescrivant un périmètre de sécurité avec barrage des voies de circulation incluses dans le périmètre (voir annexe)
- Mise en place d'un dispositif pour l'information des riverains avec une diffusion des consignes de sécurité par téléphone, par voiture radio ou par les panneaux électroniques.
- Interdire les rues concernées à la circulation et mettre en place des déviations
- Recenser les besoins et les transmettre rapidement au PCC en Mairie
- Prévenir les services de secours et sécurité intérieure, la préfecture
- Ouverture du gymnase si nécessaire
- Activation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) des écoles situées dans le périmètre
- Accueil des populations déplacées dans le gymnase : en lien avec le CCAS. (élus + agents)

RETOUR À LA NORMALE

- Elaboration du constat des dégâts avec un inventaire, photographies, estimations financières, déclaration aux assurances
- Réparation et nettoyage des espaces et biens publics
- Réouverture des voies et équipements publics communaux
- Aide aux riverains

ORGANISATION DU PC SUITE À UN RISQUE D'INONDATION

GESTION DE CRISE

- Mise en place d'une cellule communale de crise (poste de commandement Directeur des Opérations Secours).(MD)
- Réalisation d'un arrêté de réquisition établi par M. le Maire afin de prévoir les agents nécessaires : REGLEMENTATION.(MD)
- Mobilisation et organisation des moyens matériels et humains de la commune : Directeur des Opérations de Secours et coordinateur des moyens (MD-PR-HS-MV)
- Coordination des actions avec l'agglomération Marne et Gondoire, la Préfecture, les services de police et les Pompiers :
- D. Directeur des Opérations de Secours (MD)
- Arrêté de police du Maire prescrivant un périmètre de sécurité avec barrage des voies de circulation incluses dans le périmètre : PM et REGLEMENTATION (MD)
- Mise en place d'un dispositif pour l'information des riverains avec une diffusion des consignes de sécurité par téléphone, par voiture radio ou par les panneaux électroniques Directeur des Opérations de Secours et service Communication
- → Surveiller les secteurs à risque
- → Recenser les besoins et les transmettre très rapidement au PCC en Mairie
- → Mettre en place des moyens opérationnelles en matériaux (fournir parpaing ou palettes pour surélever le mobilier sensible à l'eau)
- → Surveiller l'évolution possible sur <http://meteofrance.com>
- → Veiller la présence d'objet pouvant obstruer l'écoulement (grille de réseaux d'eau pluviales)
- → Faire évacuer les zones à risque
- → Assurer l'accueil, l'assistance, l'hébergement, l'approvisionnement des personnes éprouvées et sinistrées

RETOUR À LA NORMALE

- Elaboration du constat des dégâts avec un inventaire, photographies, estimations financières, déclaration aux assurances
- Réparation et nettoyage des espaces et biens publics
- Réouverture des voies et équipements publics communaux
- Aide aux riverains

ORGANISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT SUITE À UN RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

GESTION DE CRISE

Mise en place d'une cellule communale de crise (poste de commandement Directeur des Opérations Secours).(MD)

- Réalisation d'un arrêté de réquisition établi par Mme la Maire afin de prévoir les agents nécessaires : REGLEMENTATION. (MD)
- Mobilisation et organisation des moyens matériels et humains de la commune : Directeur des Opérations de Secours et coordinateur des moyens (MD-PR-HS)
- Coordination des actions avec l'agglomération Marne & Gondoire, la Préfecture, les services de police et les Pompiers : D. Directeur des Opérations de Secours (MD)
- Arrêté de police du Maire prescrivant un périmètre de sécurité avec barrage des voies de circulation incluses dans le périmètre : PM et REGLEMENTATION (MD)
- Mise en place d'un dispositif pour l'information des riverains avec une diffusion des consignes de sécurité par téléphone, par voiture radio
- Prévenir les services de secours et de sécurité intérieure
- Prévenir le PCC en mairie du moindre mouvement de terrain et de la suite de l'évènement
- Evacuer les lieux de l'effondrement et ses alentours immédiats
- Mettre en place un périmètre de sécurité interdit à toute autre présence que celle liée au secours et prévoir des itinéraires de déviation.
- Prévoir un hébergement, un relogement pour les éventuels sinistrés

RETOUR À LA NORMALE

- Elaboration du constat des dégâts avec un inventaire, photographies, estimations financières, déclaration aux assurances
- Réparation et nettoyage des espaces et biens publics
- Réouverture des voies et équipements publics communaux
- Aide aux riverains

ORGANISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT SUITE À UN RISQUE DE GRAND FROID et CANICULE

GESTION DE CRISE

Mise en place d'une cellule communale de crise

- Réalisation d'un arrêté de réquisition établi par Mme la Maire afin de prévoir les agents nécessaires
- Mobilisation et organisation des moyens matériels et humains de la commune
- Informer la population de la conduite à tenir (Alerte)
- Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie
- Apporter son concours aux membres du CCAS pour porter secours aux personnes les plus fragiles (voir listes des personnes vulnérables).
- Prévoir l'hébergement des sans abri.
- Dans le cadre du plan « canicule » distribuer des bouteilles d'eau ou des bombes atomiseurs, prise de contact régulière et prévoir l'hébergement dans des salles climatisées
- Signaler à la Préfecture toutes difficultés concernant le déroulement du plan « Grand froid » et « canicule »
- Tenir à jour la liste des personnes âgées résidant dans la commune
- Suivre l'évolution des différents niveaux sur <http://www.meteofrance.com>

ORGANISATION DU PC

SUITE À UN RISQUE DE VENT VIOLENT, ORAGE, NEIGE

GESTION DE CRISE

Mise en place d'une cellule communale de crise

- Réalisation d'un arrêté de réquisition établi par Mme la Maire afin de prévoir les agents nécessaires
- Mobilisation et organisation des moyens matériels et humains de la commune
- Informer la population de la conduite à tenir en relayant les prévisions liées aux phénomènes transmis par l'automate d'alerte de la préfecture.
Interdire les manifestations de plein-air prévues dans la commune.
- Faire évacuer les chapiteaux, sécuriser les structures fragiles (échafaudages), prévenir les établissements scolaires.
- Suivre l'évolution du phénomène en cours par l'intermédiaire des cartes de vigilance sur <http://www.meteofrance.com> et ou par téléphone au 05.67.22.95.00.

- Recenser les besoins et les transmettre rapidement au poste communal de crise en Mairie.
- Dégager les toitures qui peuvent subir des dommages par le poids de la neige.
- Baliser les zones à risques, fermer les établissements scolaires, crèches et halte-garderie si nécessaire.
- Organiser l'hébergement et/ou le ravitaillement des personnes éprouvées ou sinistrées.
- Prévenir les opérateurs de réseaux d'éventuels dégâts pouvant affecter leurs réseaux
- Dégager les arbres sur les voies, interdire les voies de circulation si nécessaire.
- Réquisitionner les matériels nécessaires la gestion de la crise (pompes, scies, groupe électrogènes...)

ORGANISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT SUITE À UN RISQUE DE PANDEMIE

GESTION DE CRISE

Mise en place d'une cellule communale de crise

- Réalisation d'un arrêté de réquisition établi par Mme la Maire afin de prévoir les agents nécessaires
- Mobilisation et organisation des moyens matériels et humains de la commune
 - Informer la population de la conduite à tenir
 - Envisager la mise en place d'un service minimum et développer à cet effet le plan de continuité d'activité de la Commune
 - Recenser les besoins en masques, de protection pour le personnel municipal
 - Evaluer la pertinence de la fermetures des structures communales enfance : crèche, accueil périscolaire pour éviter la contamination
 - Secours aux personnes

ORGANISATION DU POSTE DE COMMANDEMENT SUITE À UN RISQUE D'INTERRUPTION DURABLE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

GESTION DE CRISE

Mise en place d'une cellule communale de crise

- Réalisation d'un arrêté de réquisition établi par Mme la Maire afin de prévoir les agents nécessaires
- Mobilisation et organisation des moyens matériels et humains de la commune
- Informer la population de la conduite à tenir
- Recenser les besoins et les transmettre au Poste de Commandement Communal en Mairie
- Avertir le gestionnaire qui détient la compétence du réseau de distribution d'eau potable sur la Commune
- Interdire la consommation d'eau impropre ou restreindre son utilisation
- Prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé des personnes
- Prévoir un stockage d'eau potable pour la distribution des familles en liaison avec le gestionnaire du réseau de distribution d'eau potable
- Tenir à disposition les citernes d'eau du bétail utilisés par les agriculteurs pour les besoins d'eau non potable
- Se mettre en liaison avec le service interministériel de défense et de protection civile de la Préfecture

**TABLEAU DES ACTIONS A MENER ET A
COMPLETER PAR LA PERSONNE DESIGNEE
AU DEBUT DE LA CRISE**

N°	ACTIONS	OBSERVATIONS/HEURE DE RÉALISATION
1	Alerter les membres de l'organisation de crise, et leur demander de se rendre en Mairie	
2	Organiser le Poste de Commandement Communal	
3	Organiser une réunion de crise avec les différents intervenants	
4	Relayer l'alerte dans les zones concernées (téléphone/porte à porte) sur l'ensemble de la commune	
5	Informers l'ensemble de la population (haut-parleur + véhicule) de la situation et lui demander de ne pas se déplacer sauf urgence absolue (pour ne pas encombrer les routes) Equipe évaluation / Intervention	
6	Informers les organismes publics/privés partenaire de la Ville pour coordonner les actions à mener notamment les réseaux électrique gaz eaux, assainissement, éclairage publique, déchets	
7	EN CAS D'ÉVACUATION DES ZONES À RISQUES : Organiser l'évacuation des personnes concernées par le risque Organiser la circulation à l'intérieur de la commune pour faciliter les flux de véhicules par des itinéraires d'évacuation	
8	Si besoin, ouvrir les lieux d'hébergement communaux gymnase Equipe d'aide aux sinistrés	
9	Transmettre tout besoin de matériel complémentaire au PC communal	
10	Remplir régulièrement la main courante de l'intervention	



La Maire ou 1^{er} Adjointe

(DOS)

Martine DAGUERRE 06.56.70.43.34

Marie Christine VATOV 06.56.70.43.34

**LE MAIRE EST LE DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE JUSQU'AU DÉCLENCHEMENT**

D'UN PLAN DE SECOURS DÉPARTEMENTAL PAR LE PRÉFET

Le DOS analyse la situation, détermine les actions prioritaires et ordonne l'exécution selon les éléments connus du PCS

ROLE DU MAIRE

- Décide des orientations stratégiques de sauvetage et de sauvegarde de la population
- Choisir ou valider si nécessaire les actions proposées par le Commandant des Opérations de secours (COS)

MISSIONS PRINCIPALES DU MAIRE

- Se rend sur les lieux.
- Estime l'importance de la crise
- Déclenche le PCS
- Reste en liaison permanente avec la Mairie/Préfecture
- Dirige et coordonne les actions à mener par le PCC
- Valide les décisions techniques proposé par la cellule opérationnelle
- Évalue la situation et les besoins tout au long de l'événement
- Mobilise les moyens publics et privés

- Si nécessaire, prends l'ordre de réquisition, d'interdiction et/ou d'autorisation exceptionnelle afin d'assurer la sûreté, la salubrité et la sécurité publiques
- Communique avec la population communale



ÉQUIPE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

DGS : Roch Hugo **06.56.70.43.34**

Elus : Hocine Si Ahmed **06.56.70.43.34**

Patricia Decerle **06.56.70.43.34**

+ 1 autre élu et 1 agent administratif

ROLE DU PCS

- Réception et traitement de l'alerte
- Reçoit et diffuse l'information en interne et en externe
- Coordination et traitement des actions à entreprendre par la cellule opérationnelle
- Anticipation des besoins

MISSIONS PRINCIPALES DU PCS

- Se rend en Mairie,
- Appel des membres du PCC pour intégrer le PCC
- Organisation de la salle du PCC
- Accueil téléphonique du PCC
- Tenue de la main courante et du calendrier des événements de PCC
- Réception et diffusion des informations en interne et en externe, demande un bilan au maire par téléphone
- Gestion de la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papeterie...)
- Diffusion de l'alerte à la population ou aide à la diffusion
- Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Mobilise les moyens publics et privés de sa commune
- Fais le point régulier sur la situation pour informer le DOS afin qu'il puisse prendre les décisions adéquates
- Communication avec la population et médias, sous la responsabilité du Maire et en lien avec elle
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres aux équipes de terrain.
- Centralise les comptes rendus et les demandes provenant des équipes de terrain via l'élu technique et le responsable technique.
- Fait remonter les informations à la Préfecture ou Centre Opérationnel Départemental si activé.
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés nécessaires à la sécurité et salubrité publique.
- Dirige et coordonne les actions de tous les intervenants.

- Anticipe les conséquences matérielles et humaines.
- Désigne la personne en charge d'établir un bilan de la crise avec les recommandations à mener pour les prochaines crises.



CELLULE OPERATIONNELLE

Pour aspect technique :

Steve BARROCAL et autres élus+ agents techniques etc.

Pour aspect humain* :

Hugo ROCH-DGS+ autres élus+ agents communaux

ROLE DE LA CELLULE OPERATIONNELLE

- Assure la coordination entre les décisions d'actions de sauvegarde prises par au PCC et les missions de secours réalisées sur le terrain
- Évalue la situation sur le terrain et sécurise les zones à risque
- Assure au mieux les missions de secours à réaliser sur le terrain en cas d'absence des services de secours
- Rassemble le matériel communal et/ou se procure le matériel (publics comme privé)*
- Assure le ravitaillement des personnes sinistrés et des acteurs communaux intervenants dans la crise*
- Assiste les personnes sinistrées**
- Met en œuvre des solutions d'hébergement des personnes sinistrés et/ou évacuées**

MISSIONS PRINCIPALES DE LA CELLULE OPERATIONNELLES

- Remontée d'informations sur la situation vers le PCC
- Suivi et surveillance de la situation sur le terrain
- Sécurisation des zones à risques (mise en place d'un périmètre de sécurité et/ou de panneaux indicateurs, etc...) *
- Évaluation des besoins (évacuation, moyens humains et/ou matériels spécifiques, etc...)
- Gestion, le cas échéant, des modalités d'utilisation du ou des systèmes d'alerte de la population*.
- Mise à disposition des autorités et des personnes intéressées (notamment bénévoles) des moyens humains et matériels (publics et privés)
- Gestion des modalités d'utilisation de ces moyens
- Mise à disposition, organisation et gestion des moyens de ravitaillement (transport de marchandises, préparation et portage des repas...) et hébergement.
- Gestion du rassemblement des personnes à évacuer (information des personnes concernées afin de les préparer au départ et leur regroupement dans un ou plusieurs points de rassemblement prédéfinies) **
- Gestion des transports (notamment le transport collectif des personnes évacuées) *

A REPARTIR SUR LES COORDINATEURS ELUS, AGENTS ET VOLONTAIRES

DEBUT DE LA CRISE

EST INFORMÉ DE L'ALERTE

Se rend au lieu déterminé
POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC

ORGANISE L'INSTALLATION

OUVRE LE CALENDRIER DES
ÉVÉNEMENTS, INFORMATISÉ
OU MANUSCRIT
(pièce essentielle notamment
en cas de contentieux)

APPELLE les différents
responsables, membres du
conseil municipal et personnes
ressource

PRÉPARE LA CELLULE
DE CRISE (matériel de bureau
– postes téléphoniques...)

Ouvre dès le début de la crise
ou de l'événement LA MAIN
COURANTE (modèle en annexe)

ASSISTE LE COORDINATEUR
DES MOYENS ET DES ACTIONS

PENDANT LA CRISE

ASSURE L'ACCUEIL
TÉLÉPHONIQUE

ASSURE LA LOGISTIQUE
(approvisionnement du matériel)

assure la FRAPPE ET LA
TRANSMISSION des documents

APPUIE LES DIFFÉRENTS
RESPONSABLES en tant que
de besoin

TIENT À JOUR LE CALENDRIER
DES ÉVÉNEMENTS

FIN DE LA CRISE

ASSURE LE CLASSEMENT ET
L'ARCHIVAGE de l'ensemble
des documents liés à la crise

PARTICIPE AVEC LE MAIRE
À LA PRÉPARATION DE LA
RÉUNION DE DÉBRIEFING

FICHE ACTION

ÉQUIPE COORDINATEUR

DES MOYENS ET DES ACTIONS

RELATIONS PUBLIQUES

Elue communication + DGS

DEBUT DE LA CRISE

EST INFORMÉ DE L'ALERTE

Se rend au lieu déterminé
POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC

MET EN PLACE UN NUMÉRO
DE TÉLÉPHONE DÉDIÉ
À L'INFORMATION DE
LA POPULATION

PENDANT LA CRISE

RÉCEPTIONNE, SYNTHÉTISE
ET CENTRALISE LES INFORMA-
TIONS QUI LUI SONT COMMUNI-
QUÉES PAR LES MÉDIAS,
ET EN INFORME LE MAIRE

ASSURE LA LIAISON avec
les chargés de communication
des autorités

GÈRE LES SOLLICITATIONS
MÉDIATIQUES en liaison
avec le Maire

ASSURE L'INFORMATION
DES POPULATIONS

FIN DE LA CRISE

ASSURE SOUS L'AUTORITÉ
DE MAIRE, L'INFORMATION
DES MÉDIAS sur la gestion
de la crise au sein de la
commune

FICHE ACTION

ÉQUIPE COORDINATEUR

DES MOYENS ET DES ACTIONS

RESPONSABLE DES LIEUX PUBLICS ET ERP
Elu responsable des bâtiments publics + 1 agent
Sous la responsabilité du Maire

**DEBUT DE
LA CRISE**

EST INFORMÉ DE L'ALERTE

Se rend au lieu déterminé
POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC

**PENDANT
LA CRISE**

RÉCEPTIONNE, SYNTHÉTISE
ET CENTRALISE LES INFORMA-
TIONS qui lui sont communiquées
par les médias, et en informe
le Maire

INFORME LES ÉTABLISSEMENTS
TRANSMET LES INFORMATIONS
COLLECTÉES et les éventuelles
difficultés au Maire

ASSURE L'INFORMATION
DES RESPONSABLES
D'ÉTABLISSEMENT

GÈRE LA MISE EN ŒUVRE DE
TOUTE MESURE CONCERNANT
CES ÉTABLISSEMENTS (ex: mise
en œuvre d'une évacuation)

**FIN DE
LA CRISE**

MET EN ŒUVRE LA TRANSMIS-
SION DE LA FIN D'ALERTE

PARTICIPE À LA RÉUNION
DE DÉBRIEFING PRÉSIDÉE
PAR LE MAIRE

FICHE ACTION

ÉQUIPE COORDINATEUR

DES MOYENS ET DES ACTIONS

POUR LES ERP COMMERCIAUX

Elue au développement économique + 1 agent sous l'autorité du Maire

DEBUT DE LA CRISE

EST INFORMÉ DE L'ALERTE

Se rend au lieu déterminé
POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC
CONCERNÉ

PENDANT LA CRISE

INFORME : commerçants-
artisans-entreprises situés
sur le territoire de la commune
voir liste des concessionnaires

RECENSE :

- . Les personnels présents
sur le site
- . Les personnels en mission
à l'extérieur du site
- . Le nombre d'enfants
et de femmes enceintes
éventuellement présents
(commerces notamment)

ASSURE L'INFORMATION
DES RESPONSABLES
D'ÉTABLISSEMENT

GÈRE LA MISE EN ŒUVRE DE
TOUTE MESURE CONCERNANT
CES ÉTABLISSEMENTS (ex : mise
en œuvre d'une évacuation)

FIN DE LA CRISE

INFORME LES COMMERÇANTS
ARTISANS-ENTREPRISES
CONTACTÉS

PARTICIPE À LA RÉUNION
DE DÉBRIEFING PRÉSIDÉE
PAR LE MAIRE

FICHE ACTION

ÉQUIPE COORDINATEUR

DES MOYENS ET DES ACTIONS

RESPONSABLE LOGISTIQUE

Elu technique + 1 agent sous l'autorité du Maire

DEBUT DE LA CRISE

EST INFORMÉ DE L'ALERTE

Se rend au lieu déterminé
POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC
CONCERNÉ

PENDANT LA CRISE

MET À DISPOSITION DES
AUTORITÉS LE MATÉRIEL
TECHNIQUE DE LA COMMUNE
(ex: barrières, parpaings, etc...)

MET À DISPOSITION DES
AUTORITÉS LE OU LES CIR-
CUITS D'ALERTE CARTOGRA-
PHIÉS DE LA COMMUNE et
facilite leur mise en œuvre

ACTIVE ET MET EN ŒUVRE LE
CENTRE DE RASSEMBLEMENT
DE LA COMMUNE

ORGANISE LE TRANSPORT
COLLECTIF DES PERSONNES

S'ASSURE DU BON FONCTION-
NEMENT DES MOYENS DE
TRANSMISSIONS

FIN DE LA CRISE

INFORME LES ÉQUIPES
TECHNIQUES DE LA COMMUNE

ASSURE LA RÉCUPÉRATION
DU MATÉRIEL COMMUNAL
mis à disposition dans le cadre
de la crise

PARTICIPE À LA RÉUNION
DE DÉBRIEFING PRÉSIDÉE
PAR LE MAIRE

RESPONSABLE POPULATION

Elue au social ou Elue à la population +1 agent sous autorité du Maire

DEBUT DE LA CRISE

EST INFORMÉ DE L'ALERTE

Se rend au lieu déterminé
POUR ACCUEILLIR LE PUBLIC
CONCERNÉ

PENDANT LA CRISE

S'ASSURE DE L'INFORMATION
DE L'ENSEMBLE DE LA POPULA-
TION (personnes isolées, handi-
capées, résidents secondaires...)
sur les événements et sur les
mesures de protection adoptées
(mise à l'abri, évacuation, inges-
tion d'iode stable)

ASSURE L'APPROVISIONNE-
MENT DES HABITANTS
(eau potable, iode stable...)

ASSURE LA FOURNITURE
DES REPAS AUX PERSONNES
HÉBERGÉES OU SINISTRÉES

EN CAS D'ÉVALUATION,
S'ASSURE DE LA PROTECTION
DES BIENS CONTRE LE
VANDALISME OU LE PILLAGE
en liaison avec les forces de
l'ordre

A L'AIDE DES FICHES JOINTES
DANS L'ANNUAIRE

FIN DE LA CRISE

PRÉVIENT TOUTES LES
PERSONNES CONTACTÉES
POUR LES INFORMER
DE LA FIN DE LA CRISE

PARTICIPE À LA RÉUNION
DE DÉBRIEFING PRÉSIDIÉE
PAR LE MAIRE

RESPONSABLE HÉBERGEMENT

Elue au social sous autorité du Maire



ORGANISER L'ACCUEIL

-1-

OUVRIR LE GYMNASSE

-2-

DÉSIGNER 5 PERSONNES chargées de faire l'enregistrement administratif des personnes et gérer l'accueil des sinistrés

-3-

DÉSIGNER 2 PERSONNES chargées d'accompagner les sinistrés vers leur centre d'hébergement

-4-

En fonction du risque : APPELER UN MÉDECIN ET 1 INFIRMIER pour mise en place d'une infirmerie au gymnase



ORGANISER LA DISTRIBUTION DE COLLATIONS

-1-

Organiser la mise à disposition de café/lait/chocolat/sucre/ gobelets/serviettes/biscuits secs et demander au poste de contrôle d'établir un arrêté de réquisition*.

-2-

Réquisitionner d'un commerce à proximité, Contacter une boulangerie et le prestataire ARMOR

-3-

DEMANDER À L'ÉQUIPE ÉVALUATION INTERVENTION d'aller chercher les produits nécessaires puis livraison dans les sites d'hébergement

-4-

PRÉPARER LES COLLATIONS

*Réquisition = signature arrêté par un élu du poste de contrôle



ORGANISER L'HÉBERGEMENT

-1-

FAIRE OUVRIR Le gymnase

-2-

ORGANISER L'HÉBERGEMENT DES FEMMES ENCEINTES + ENFANTS EN BAS ÂGE EN PRIORITÉ

-3-

DEMANDER AU PC DE CONTACTER LES COMMUNES ENVIRONNANTES, L'agglomération Marne & Gondoire ou la préfecture pour demande de lits supplémentaires.

-4-

AMÉNAGER LES SITES selon les plans fournis

-5-

CRÉER DES ÉQUIPES D'ENCADREMENT PAR SITES (1 responsable + 2 personnes)

-6-
CONTACTER LE
PERSONNEL
D'ENTRETIEN pour
organiser un
nettoyage régulier

FICHE ACTION

ÉQUIPE COORDINATEUR

DES MOYENS ET DES ACTIONS

RESPONSABLE RAVITAILLEMENT



CF. RESPONSABLE HÉBERGEMENT POUR NOMBRE DE REPAS À PRÉPARER PAR SITE (SINISTRÉS + INTERVENANTS)



REPAS FROID

-1-

CONTACTER UNE BOULANGERIE
pour réquisition de pain

-2-

CONTACTER PRESTATAIRE
ARMOR pour réquisition
de garniture des sandwiches +
yaourts + eau + fruits

-3-

APPELER LES AGENTS AFFECTÉS
À LA CUISINE pour
préparation des sandwiches

-4-

DEMANDER AU PC DE :

- a. Rédiger les arrêtés de réquisition
- b. Envoyer quelqu'un de l'équipe
évaluation/intervention pour
prendre la marchandise et
l'acheminer vers les lieux
d'hébergements



REPAS CHAUD

-1-

APPELER LES AGENTS
DE LA RESTAURATION
SCOLAIRE

-2-

RÉQUISITIONNER
LES PRODUITS MANQUANTS

-3-

PRÉPARATION ET DISTRIBUTION
DES REPAS NÉCESSAIRES

FICHE ACTION



ALERTE DE LA POPULATION Sous l'autorité du Maire Elue la communication : Patricia DECERCLE Agent : Elodie BARON

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- Définir le message à transmettre
- Définir les moyens de diffusion :
 - Voitures haut-parleurs
 - Panneaux électroniques
 - Site internet de la Ville
 - Réseaux sociaux
 - SMS d'alerte population
 - Population à risque
 - Site internet spécialisés dans le déclenchement d'alertes



SOUTIEN DES POPULATIONS

Elue sociale ou Elue à la population

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale



RESPONSABLE LOGISTIQUE

Elu Steve BARROCAL

- Met à disposition du DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS)
et du coordinateur des actions et des moyens ou des responsables les matériels recensés
et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés
ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations

2.4

ORGANISATION DE L'ALERTE

LISTE DES CONTACT DES ELUS

Martine DAGUERRE		
Marie Christine VATOV		
Steve BARROCAL		
Christine KUKOLJ		
Eric HIMONET		
Virginie NSIMBA		
Hocine SI AHMED		
Patricia DECERLE		
Michel VIVES		
Saida BOURABA		
Chantal BESSON		
Frédéric NION		
Isabelle THOMAS		
José LANUZA		

LISTE DES CONTACTS

NOM	TELEPHONE	E-MAIL
BUREAU INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE DE PROTECTION CIVILE Direction des sécurités Cabinet du préfet de Seine-et-Marne	01 64 71 75 62	
PRÉFECTURE Adjoint chef SIDPC	01 64 71 86 28	

QUI ALERTER ?

LE MAIRE PREND LA DÉCISION DE DIFFUSER L'ALERTE APRÈS L'ÉVALUATION DE LA SITUATION.

L'alerte peut concerner, selon le risque :

- toute la population : tempête, canicule, nuage toxique,...
- une partie de la population : inondation, incendie, explosion,...

ALERTE GÉNÉRALE

MOYENS	LIEU	OBSERVATION
Véhicules avec haut-parleur :	Stocké au	Plan du circuit des axes prioritaires
Automate d'appel voir avec le service informatique		Liste de diffusion

ALERTE SPÉCIFIQUE

TYPES DE RISQUE	MOYENS	OBSERVATION
INONDATION NEIGE POLLUTION TEMPÊTE	Personnes relais : élu d'astreinte et agent d'astreinte SERVICES TECHNIQUES ----- Véhicule avec haut-parleur	Voir plan des rues en annexe
INCENDIE	Personnes relais : élu d'astreinte et agent d'astreinte SERVICES TECHNIQUES En lien avec la caserne des pompiers de Lagny sur Marne ----- Véhicule avec haut-parleur	
PROBLÈMES SUR LES RÉSEAUX CONCESSIONNAIRES	Personnes relais : élu d'astreinte et agent d'astreinte SERVICES TECHNIQUES En lien avec l'ensemble des concessionnaires	Voir liste concessionnaires en annexe
CANICULE	Personnes relais : élu d'astreinte et agent d'astreinte CCAS -----	Voir liste canicule en annexe

2.5

SOUTIEN DES POPULATIONS :

**MISE EN PLACE D'UN CENTRE D'ACCUEIL
ET DE REGROUPEMENT**

VOIR ANNEXE

- Le dispositif « ORSEC » (Organisation de la réponse de sécurité civile) est un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental, en cas de catastrophe. Il permet une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du préfet.

RISQUE INDUSTRIEL

Potentialité de survenue d'un accident majeur se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement, malgré les mesures de prévention et de protection prises.

Pour Madame la Maire et par délégation,
Le Directeur Général des services



Hugo ROCH

Madame la Maire
Martine DAGUERRE



Mairie de Conches-sur-Gondaire
71600

19.06.2025